



Caisse des Ecoles  
 du 11<sup>ème</sup> arrdt  
 12 place Léon Blum  
 75536 Paris Cedex 11  
 T. 01 43 79 60 28  
[communication@cdeparis11.fr](mailto:communication@cdeparis11.fr)  
[www.cdeparis11.org](http://www.cdeparis11.org)

**ANNEE SCOLAIRE 2014/2015**

**Dossier N°**

ND

ou

R

**DEMANDE DE NOTIFICATION DE TRANCHE TARIFAIRE**



**ATTENTION CE DOCUMENT EST IMPRIMÉ EN RECTO VERSO**

**RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE RESPONSABLE DE L'ENFANT**

M. Mme NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Père  Mère  Tuteur (trice)

Adresse : n° \_\_\_\_\_ rue \_\_\_\_\_

CP \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_  \_\_\_\_\_ 

Situation familiale : marié/pacsé  concubin  parent isolé (autre)  divorcé/séparé

Profession de la mère (ou tutrice) \_\_\_\_\_

Profession du père (ou tuteur) \_\_\_\_\_

**RESSOURCES DE LA FAMILLE POUR LE CALCUL DU TARIF**

N°CAF \_\_\_\_\_ (obligatoire si vous êtes affilié)

Quotient familial (CAF) \_\_\_\_\_ € : joindre une copie de l'attestation de la CAF

**ENFANTS A CHARGE**

NOM	PRENOM	NE(E) LE	ECOLE FREQUENTEE A LA RENTREE (Préciser maternelle ou primaire)

<p>Cadre réservé à l'administration – Ne rien inscrire ici -</p> <p>N°Remise _____ Date _____</p> <p>TARIF ATTRIBUÉ T .....</p> <p>TARIF VALABLE du ..... au .....</p>	<p>CALCUL DU QUOTIENT (réservé à l'administration)</p>
--	--

## TOUT SAVOIR SUR LES TARIFS

Les familles qui fréquentent la restauration scolaire et les activités périscolaires ont droit à un tarif adapté à leurs revenus. Pour en bénéficier, vous devez, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2014 et avant le 31 Août 2014 déposer ou adresser votre dossier à la Caisse des Ecoles (voie postale ou numérique).

1° - Les tarifs sont valables pour la restauration scolaire et les séjours de vacances organisés par la Caisse des Ecoles. Les réductions s'appliquent aux enfants scolarisés dans les écoles publiques du 11<sup>ème</sup> arrondissement et/ou habitant le 11<sup>ème</sup>.

2° - Les tarifs « périscolaires » sont valables pour les activités « Etudes, ateliers bleus, classe de nature », centres de loisirs du mercredi et des petites vacances, centres aérés de l'été, vacances arc en ciel. Les réductions « périscolaires » s'appliquent à tous les enfants résidant à Paris, scolarisés dans le public ou le privé, et sur tout le territoire de la Ville de Paris.

Le tarif attribué aux familles est déterminé par le quotient familial. Celui-ci est calculé par la Caisse d'Allocations Familiales sur la base des revenus déclarés + prestations familiales.

Nombre de parts

La grille tarifaire ci-dessous a été adoptée par le Conseil de Paris.

TARIF	QUOTIENT FAMILIAL	PRIX DU REPAS *
1	De 0 à 234 €	0.13 €
2	234.01 € A 384 €	0.85 €
3	384.01 € A 548 €	1.62 €
4	548.01 € A 959 €	2.28 €
5	959.01 € A 1.370 €	3.62 €
6	1370.01 € A 1.900 €	4.61 €
7	1900.01 € A 2.500 €	4.89 €
8	A partir de 2500.01 €	5.10 €

\* Tarif au 1<sup>er</sup> Janvier 2014

## DATES DU DEPOT DES DOSSIERS

**Pour un renouvellement :** vous devez déposer votre demande entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 Août 2014, le nouveau tarif prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2014. Si vous dépassez cette date, le nouveau tarif sera appliqué le 1<sup>er</sup> du mois suivant.

**Pour une première demande :** vous devez déposer votre demande entre la mi-août et le 25 Septembre 2014, votre tarif prendra effet le 1<sup>er</sup> du mois en cours à la date du dépôt du dossier.

## DOCUMENTS A FOURNIR POUR LE RENOUELEMENT ET POUR UNE PREMIERE DEMANDE

(Délibération N°6/2012 du 15 mars 2012 modifiée)

**Photocopie de l'attestation CAF mentionnant le quotient familial (datant de moins de 3 mois)**

**Pour une première demande : photocopie du livret de famille ou acte de naissance**

OU

**Photocopie de l'attestation CAF sans quotient familial (datant de moins de 3 mois)**

**Photocopie de l'avis d'imposition 2013 des deux parents ou du concubin (sur les revenus 2012).**

**Pour une première demande : photocopie du livret de famille ou acte de naissance**

**Aucune rétroactivité ne sera accordée pour les dossiers déposés hors délai.**

## REVISION DU DOSSIER

En cours d'année scolaire, la révision du quotient peut avoir lieu en cas de changement important de situation personnelle ou professionnelle, (mariage, naissance, séparation, décès, perte d'emploi). Les justificatifs sont à fournir impérativement.

*Après avoir lu et approuvé les dispositions relatives au fonctionnement des restaurants scolaires, je confirme l'exactitude des renseignements indiqués.*

**Date et signature du responsable**